



## CHARGE(E) DE MISSION TARIFICATION CONTRACTUALISATION (H/F)

### CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FONCTION

La Guyane, 2ème plus vaste région de France, est un territoire possédant de très forts leviers de développement. Les problématiques et enjeux liés à la pyramide des âges en évolution constante, à la densité hétérogène en font un territoire où les politiques de santé prennent tout leur sens. L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1er avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel. L'établissement est composé de 80 collaborateurs répartis en 5 directions et une mission : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers et, secrétariat général direction des services de soutien et une mission pilotage, financements et évaluation.

La direction de l'autonomie, créée le 1er septembre 2018, élabore et anime les politiques médico-sociales menées sur le territoire guyanais. Le secteur médico-social de l'ARS comprend une cinquantaine d'établissements et services pour un montant d'environ 73 millions d'euros.

L'effectif de la direction est de 6 agents : un directeur (membre CODIR), un conseiller médical, 4 agents de catégorie A et une assistante de direction.

### MISSIONS CLES

Le/la chargé(e) de mission aura pour principales missions :

- Contribuer aux campagnes de tarification, notamment par l'analyse budgétaire et financière
- Assurer les campagnes de contractualisation avec les ESMS,
- Contribuer à la réalisation des enquêtes dans le champ médico-social.

### ACTIVITES PRINCIPALES

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la responsable de l'allocation de ressources, le/la chargé(e) de mission:

- Participe, en lien avec la responsable d'allocation de ressources, aux campagnes budgétaires, dont les analyses budgétaire et financière,
- Est chargé avec le chargé de suivi des établissements de la contractualisation et de la performance des ESMS,
- Participe au reporting des enquêtes dans le champ médico-social à la CNSA et à la DGCS et auprès de la DGS,
- Participe aux travaux collectifs menés au sein de la direction de l'autonomie.

Les activités ci-dessous peuvent faire l'objet d'une évolution en fonction des enjeux de la direction et des mouvements de personnels qui pourraient avoir lieu.

## CONDITIONS D'EXERCICE

**Lieu d'exercice** : situé à Cayenne au siège avec déplacements sur l'ensemble du territoire de la Guyane

**Encadrement** : non

**Télétravail** : oui (maximum 2 journées par semaine selon avis du directeur)

**Conditions d'exercice** : le candidat retenu pourra participer aux astreintes sur la base du volontariat; aux inspections-contrôles des établissements et services médico sociaux; il devra détenir le permis de conduire (permis B) pour le bon déroulement de ses missions.

### **Être en capacité d'interagir avec une grande variété d'acteurs**

#### **Au sein de l'ARS :**

- La Direction Générale
- Les agents de toutes les autres directions selon si besoin

#### **En dehors de l'ARS :**

- La CNSA et les autorités publiques en charge de la politique de prévention et de prise en charge de la perte d'autonomie ou du handicap ainsi que des difficultés spécifiques (exclusion, addictions notamment)
- La Collectivité territoriale de Guyane (CTG)
- Les organismes ou associations gérant des établissements et services médico sociaux, et intervenant dans le champ de l'autonomie, du handicap et de la lutte contre les exclusions

## PROFIL RECHERCHE

Agent de catégorie A, appartenant idéalement au corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS), disposant d'une expérience professionnelle réussie dans le secteur médico-social.

Poste ouvert aux titulaires de la fonction publique et aux contractuels.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Réginaldo GRACE ETIENNE, directeur de l'autonomie, [reginaldo.grace-etienne@ars.sante.fr](mailto:reginaldo.grace-etienne@ars.sante.fr), 05 94 25 72 50.

Nicaise ATINE, responsable du pôle financement de la direction de l'autonomie, [nicaise.atine@ars.sante.fr](mailto:nicaise.atine@ars.sante.fr), 05 94 25 72 96

**Attention : décalage horaire de 5h en moins par rapport à l'hexagone**

## POUR CANDIDATER

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique pour le 2 Juin 2023 au plus tard à : [ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr](mailto:ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr)

## RÉFÉRENCES

CHARGE(E) DE MISSION TARIFICATION CONTRACTUALISATION (H/F)

Référence : FP2AFS04 (UCANSS : 0502)

Famille professionnelle : AFFAIRES SOCIALES

Emploi-type : CHARGÉ(E) DE LA TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES  
SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Catégorie d'emploi : A

Groupe RIFSEEP : 3

Niveau de qualification (UCANSS) : 5B / 6